



CONSEIL GENERAL
DE
NOVALLES

PV de la Séance du Conseil général du vendredi 21 novembre 2025

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et à la Municipalité.

1. Appel

Le Président passe la parole au secrétaire pour l'appel : 18 membres présents (avec le Président), 5 excusés, 3 absents. Le quorum est atteint.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
4. Assermentation des nouveaux membres
5. Communications du Président
6. Préavis municipal n° 04/2025 relatif au budget communal 2026
7. Préavis municipal n° 05/2025 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et interventions individuelles

3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres

Aucun nouveau membre n'est assermenté.

5. Communication du Président

Le Président rappelle à l'assemblée que le Conseil est l'occasion unique de poser des questions, et qu'avant de voter il ne faut pas hésiter à demander des précisions pour bien comprendre l'objet soumis à décision.

Il rappelle ensuite que la Législature 2021-2026 arrive à son terme : le dépôt des listes pour les candidats est fixé à début janvier. A cette occasion, il n'y aura plus de système électoral sur une journée, tous les résultats seront centralisés au Canton. Le premier tour est fixé au 8 mars et le second tour 3 semaines plus tard.

Il présente enfin le rapport d'activité du Conseil général : il y a eu trois dimanches de votations, pas d'élections. La visite du Préfet du Nord-Vaudois est à venir. Les commissions ont travaillé sur 5 préavis, le Président les remercie pour le travail effectué.



CONSEIL GENERAL
DE
NOVALLES

6. Préavis municipal n° 04/2025 relatif au budget communal 2026

S. Kobi donne lecture du préavis municipal n° 04/2025 relatif au budget communal 2026. Il informe l'assemblée de l'introduction de la nouvelle norme comptable MCH2, qui rend certains domaines moins lisibles puisque les postes ne sont plus identiques. Un tableau permet de comparer le nouveau plan comptable MCH2 et le MCH1, on remarque qu'il y a plus de lignes. La boursière a effectué un travail conséquent, avec le soutien de boursiers d'autres communes, pour produire ce document. Le Syndic pointe un excédent de charge important pour 2026, mais rappelle qu'il s'agit là d'un budget et que rien n'est figé. Il souligne les frais importants liés à l'ASIGE et à l'entretien de la forêt (une grosse coupe est prévue en 2026, et la vente du bois ne couvrira pas les frais d'exploitation). L'excédent de charge prévu est de CHF 37'498.68.

F. Corona lit le rapport de la commission des finances, et demande au Conseil général d'approuver le budget communal 2026.

V. Mercier signale que le canton met à disposition en ligne un outil de pilotage, qui permet d'avoir une vision à long terme des finances de différentes communes, et que la situation de la Commune de Novalles est inquiétante. Tous les ratios sont dans le rouge. Il demande s'il y a un plan à long terme pour assainir les finances de la commune.

S. Kobi répond qu'il n'y a pas actuellement de plan comptable ou d'investissement. Avec la nouvelle loi, ce travail de prévision est demandé de la part de la Municipalité, ce qui permettra de prévoir quelques investissements. Le boursier précédent travaillait à l'ancienne, ce qui ne permettait pas à la commune d'avoir la même vision sur les finances qu'actuellement, à savoir : anticiper l'augmentation des différentes taxes, éviter de piocher dans des réserves. L'objectif est d'assainir la situation en augmentant les taxes pour l'eau, les déchets, et la STEP. Ces postes doivent être équilibrés et donc les taxes seront ajustées.

Suite à ces discussions, le Conseil général de Novalles :

- Sur proposition de la Municipalité,
- Ayant pris connaissance du préavis municipal n° 04/2025,
- Entendu le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide à l'unanimité des 17 membres présents :

- D'accepter le budget communal 2026 tel que présenté laissant apparaître un excédent de charges de CHF 37'498.68.

7. Préavis municipal n° 05/2025 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois

S. Guillet commente le contenu du préavis municipal n° 05/2025 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois. La cour des comptes a donné des prérogatives au SDIS pour modifier ses statuts, il s'agit là de la révision du 2^{ème} bloc des statuts. Il est donné un bref historique des points litigieux qui avaient amené certaines communes à refuser la première version du texte.

F. Corona donne lecture du rapport de la commission permanente et suggère d'approuver le préavis n° 05/2025.



CONSEIL GENERAL
DE
NOVALLES

V. Mercier rappelle que la modification des statuts ne peut se faire qu'à l'unanimité des communes.

Suite à cette présentation, le Conseil général de Novalles ;

- Vu le préavis de la Municipalité n° 05/2025 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région Nord Vaudois
- Entendu le rapport de sa commission
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité des 17 membres présents :

Article 1 : Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord-Vaudois sont adoptés conformément à la décision du conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

8. Communications de la Municipalité

C. Ecuyer :

Concernant le collège de Champagne, la 3^{ème} partie du plan a été acceptée par le conseil communal de Champagne. La construction va commencer avec pour ambition de terminer le campus pour la rentrée 2028.

S. Kobi :

A propos des travaux en cours : pour les buttes de tir, les travaux sont suspendus pour cet hiver, à cause de l'impact sur le tonnage de terre traité.

A propos des relations avec la commune de Grandevent : le dossier est au canton à la DGE. Le canton a obligé Novalles à signer une convention pour les chemins zone S. La commune de Novalles devra prendre en charge le surcoût des tuyaux soudés, mais la réfection du chemin sera à charge de la commune de Grandevent. La mise à l'enquête est espérée au début de l'année. Grandevent a l'obligation de soumettre les devis, et Novalles peut chercher mieux ; il n'y aura pas de travaux sans l'approbation de la commune de Novalles.

A propos du prix de l'eau : nous avons reçu le retour du canton concernant l'annexe au règlement de distribution de l'eau. Il y a eu une plainte concernant le prix par paliers dans une autre commune : selon un jugement du TF de 2017 le prix de l'eau doit être unique, ce qui pèse sur les gros consommateurs. Notre avocat a proposé une interprétation de ce jugement permettant de faire 2 paliers. Cette version a été acceptée, le prix de l'eau sera ainsi équitable pour tout le monde. Courant janvier, la commission finance et gestion est aussi invitée à poser des questions à un représentant du canton qui viendra à Novalles afin de discuter du dossier.

S Amiet :

La boîte à livre sera posée le 22 novembre.

Il adresse des remerciements concernant la détection du frelon asiatique, au moins 3 nids ont été détruits et on s'attend à encore plus l'année prochaine.

Il annonce son intention de ne pas se représenter à la Municipalité pour la prochaine législature.



CONSEIL GENERAL
DE
NOAILLES

S. Kobi :

Les nouveau-elle-s candidat-es sont invité-e-s à s'annoncer, et à prendre contact avec les différents municipaux, ou le syndic, afin de juger de la charge de travail.

A propos du trafic dans le village : le passage en zone 30 km/h est étudié, un bureau d'ingénieur a été mandaté pour étudier les solutions. La zone 30km/h n'est pas la solution la plus efficace, mais la moins chère et elle est réversible. Les Aroudes et le Bochet sont à inclure dans le projet.

Pendant la déviation de la route de Ste-Croix, le radar didactique a chronométré 3 véhicules à 110 km/h. Il y a eu 5 contrôles et 9 dénonciations.

9. Divers et interventions individuelles

J-J. Marchand : la fontaine aux Aroudes perd de l'eau, et a été fermée à cause du gel, une réparation est demandée. La Municipalité prend note, mais signale que l'arrêt de cette fontaine sans en référer à la Municipalité n'était pas bonne idée parce que cette fontaine joue un rôle de purge en bout de système.

R. Berney : depuis le changement d'horaires de bus postaux, la commune est mal desservie par les transports publics. Ces horaires sont tributaires des CFF, la commune n'a pas de poids dans ce dossier.

V. Mercier : à propos de la place d'armes de Vugelles : Serait-il possible de tenter de discuter avec l'Armée afin de réduire le nombre de jours où il est possible de tirer ? Si des négociations doivent être entreprises dans ce sens, les communes auront plus de levier avant ou pendant la mise à l'enquête de la place de tir qu'après que les travaux soient terminés. C'est à mettre dans la discussion l'année prochaine. S Kobi prend note.

E. Bovat demande la reconnaissance de l'environnement défavorable pour les 5 communes avoisinant la place de tir, signalant la baisse d'impôts qui en résulterait.

S. Kobi remercie le Conseil général et ses commissions, et convie l'assemblée au traditionnel repas de fin d'année.

La séance est levée à 20h39.

Le bureau du Conseil général

Le Président

La Secrétaire